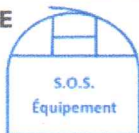


326 CHEMIN DE CLAVILIERES
46170 - CASTELNAU MONTRATIER
FRANCE



Tél. : 06 43 41 26 56

Email : s.o.s.equipement@gmail.com

Monsieur Alain FOUSSAT - Gérant

N° : FAC00003745

Date d'émission :
26/02/2026

Siret : 91389893800018

N° TVA : FR71913898938

SARL CHEZ LOULOU ET MAT N° client : CLT00001126

40 RUE GEORGES CLEMENCEAU
46170 CASTELNAU-MONTRATIER
FRANCE

Réf. : BDL00001125-RETRAIT DEPOT

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
DURABRI VERT/BLANC 6 SAISONS 230µ <1000 m2 2 bâche de 4m50 / 14m50	130,50	m²	1,2978 €	169,36 €	20,00%

Type de vente : Vente de biens

Payé le 10/03/26
par ch n° 830

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	169,36 €	20,00%	33,87 €

Total HT 169,36 €

TVA 33,88 €

Total TTC 203,24 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

203,24 € au 26/02/2026

IBAN : FR76 1780 7008 4055 4216 8116 827

BIC : CCBPFRPPTLS

Bénéficiaire : SARL SUD OUEST SERRE EQUIPEMENT

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer, de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable, une indemnité de 40€ par facture et des pénalités à un taux qui ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).